



PROPOS DISCRIMINANTS Envers les Personnels ULTRAMARINS

RÉPONSE – DAP :



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

Le directeur

Paris, le 04/07/23,

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier en date du 28 juin 2023, vous avez attiré mon attention sur le caractère que vous jugez discriminant envers les personnels ultramarins, de propos issus d'un rapport rendu par l'Inspection générale de la Justice (IGJ).

Je tiens à vous assurer que je condamne avec la plus grande fermeté toute forme de racisme et de discrimination. J'ai la conviction profonde que l'Administration pénitentiaire est une administration forte de la diversité de ses personnels. Il n'existe qu'une seule identité professionnelle des agents pénitentiaires fondée sur les valeurs de notre institution : cohésion, solidarité, entraide, sens du travail en équipe, respect mutuel et service de la République.

Vous connaissez mon attachement à tous les personnels pénitentiaires. Dans ce cadre, les personnels originaires de la France ultra marine sont une chance pour nous. Ils contribuent, avec courage et engagement, à assurer la sécurité de nos concitoyens partout sur le territoire de la République, parfois au prix de sacrifices personnels ou familiaux.

Les récents événements graves survenus à Nanterre ou Fresnes sont venus nous le rappeler.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Emmanuel Baudin
Secrétaire général du Syndicat FO Justice
3 Avenue de Bellevue
91210 Draveil

Laurent RIDEL

FO Justice – le 6 juillet 2023

